

COMMUNE DE PREZ

BUDGET 2021

Message au Conseil général

Séance du 14 décembre 2020

Table des matières

1	Préambule	3
1.1	Situation.....	3
1.2	Hypothèses de travail.....	3
2	Budget de fonctionnement	3
2.1	Généralité.....	3
2.2	0. Administration.....	4
2.3	1. Ordre public.....	6
2.4	2. Enseignement et formation.....	6
2.5	3. Culture et loisirs.....	7
2.6	4. Santé.....	7
2.7	5. Affaires sociales.....	7
2.8	6. Transports et communications.....	8
2.9	7. Protection et aménagement de l'environnement.....	8
2.10	8. Economie.....	9
2.11	9. Finances et Impôts.....	9
2.12	90. Impôts.....	9
3	Budget d'investissements	11
3.1	Généralité.....	11
3.2	Nouveaux investissements.....	11
3.3	Tableau complet des investissements.....	17

1 Préambule

1.1 Situation

Le budget 2021 est bien évidemment influencé par la crise sanitaire de la Covid-19. Ainsi, les charges sont en hausse et les recettes sont en baisse. Malgré cela, nous devons continuer à garder en état nos infrastructures, c'est-à-dire les eaux, les routes, prévoir le futur notamment dans le domaine des écoles, du sport et de la culture.

Le taux d'impôt actuel ne permettra pas, à long terme, de financer tous les projets qu'il sied à toute commune fusionnée.

Les moyens mis à disposition au travers du budget 2021 permettront aux services communaux de fonctionner à la satisfaction des citoyens et de disposer de la capacité d'action nécessaire pour consolider la fusion. L'engagement d'un responsable technique a été fait dans ce sens.

Le conseil communal a décidé de reporter à 2022 le passage au plan comptable MCH2 et aux nouvelles méthodes comptables comme le laisse prévoir la Loi sur les communes. Ceci en raison de la mise en place de la fusion qui a occupé le personnel. Un budget est prévu pour du support externe, sous forme de mandat, pour soutenir le personnel dans cette activité.

1.2 Hypothèses de travail

Pour tenir compte de la Covid-19, nous avons augmenté les charges d'entretien et de nettoyage.

L'augmentation des coûts sociaux résultant du chômage qui sera plus élevé en 2021 influencera les charges à la hausse, mais actuellement c'est encore difficile à chiffrer.

Dans les recettes, nous avons réduit les impôts ordinaires de 3% sur leur totalité. L'impact du chômage viendra réduire les recettes fiscales. Il semble réaliste de tabler sur un 3% de réduction. Nous avons également tenu compte de l'avis du Service des contributions qui a indiqué une diminution de 15% sur les impôts des personnes morales.

2 Budget de fonctionnement

2.1 Généralité

Le budget de fonctionnement est établi au plus près de la réalité des dépenses, soit très souvent par référence aux comptes provisoires 2020 avec un impact de la Covid-19.

Le résultat est une perte, explicable par les charges supplémentaires liées à Covid-19 ainsi qu'à la mise en place de la nouvelle commune. La diminution des recettes fiscales péjore fortement le résultat. Le montant de la perte s'élève à CHF 170'121.31.

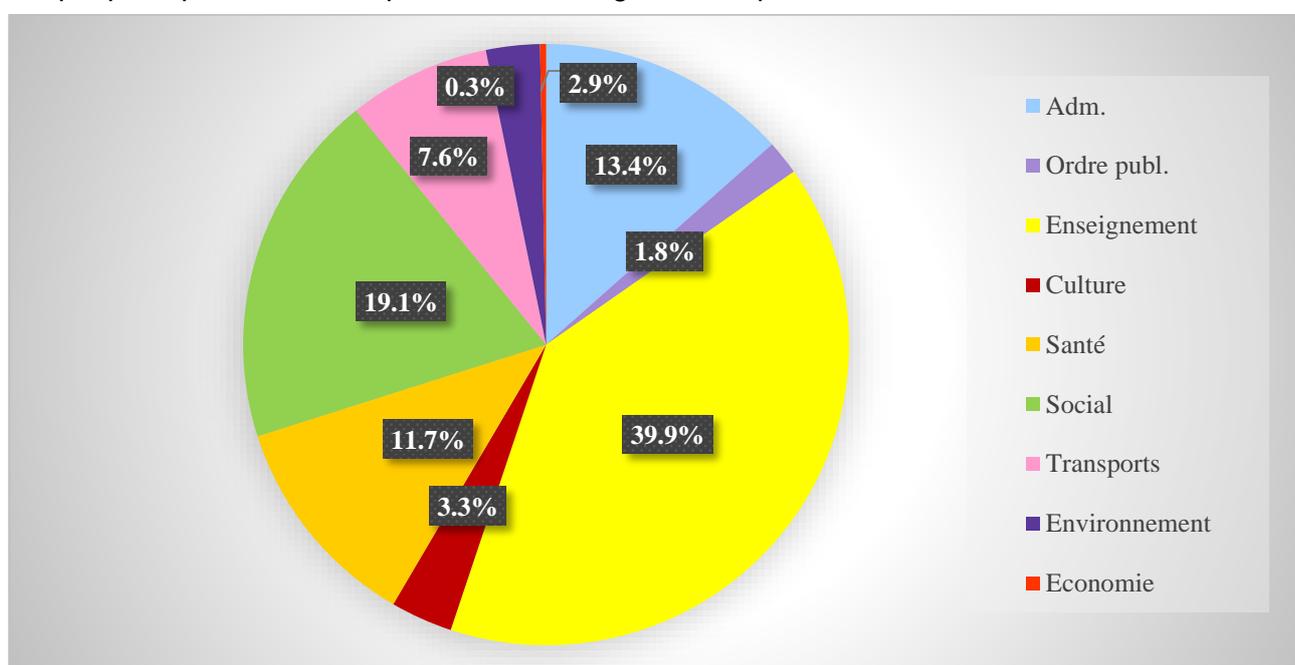
La subvention de CHF 381'380.- de l'Etat pour le soutien à la fusion a complètement été absorbée par le budget de fonctionnement. C'est en principe le but de ce soutien de soulager les charges de fonctionnement lors des fusions.

La marge nette d'autofinancement est le résultat avant amortissements et provisions diverses, elle se monte à CHF 149'471.19.

Les charges liées cantonales s'élèvent à CHF 2'406'976.41, en augmentation de CHF 81'136.76 par rapport au budget 2020.

Les charges liées communales s'élèvent à CHF 2'541'301.65, en augmentation de CHF 481'536.13 en raison de la présentation dans les comptes de la gestion du Cercle scolaire.

Graphique représentant la répartition des charges nettes par dicastère :



2.2 0. Administration

Désignation	Charges	Revenus	Excédent de charges
Budget 2021	952'416.50	19'500.00	932'916.50
Budget 2020	854'101.60	9'000.00	845'101.60
Ecart budget 2021 – budget 2020	98'314.90	-10'500.00	87'814.90

Le tableau ci-dessus fait apparaître une augmentation de 10,4% entre les budgets 2021 et 2020.

010.300.00 Traitements et jetons du Conseil général – 22'000.-

Selon proposition du Conseil communal, les séances de préparation du Conseil général doivent également être indemnisées. Il s'agit de 4 séances pour 30 membres à 90.- et 120.- pour la présidence. Les séances des commissions sont indemnisées à 80.-.

010.310.10 Information – 12'000.-

Cette année 2021 est une année d'élection qui demandera de nombreuses publications et envois divers. L'objectif est toujours de limiter le papier dans la mesure du possible.

010.318.31 Honoraires organe de révision – 8'000.-

Montant calculé dans l'optique d'une économie d'échelle par rapport aux trois anciennes communes. La Commission financière soumettra une proposition au Conseil général pour nommer un organe de révision pour les comptes 2020.

010.390.20 Imputation interne, salaire du personnel – 3'000.-

Il s'agit des heures dédiées au secrétariat du Conseil général, prélevées sur les salaires de l'administration. En principe, le secrétaire communal doit, selon la Loi sur les communes, assumer le rôle de secrétaire du Conseil général.

011.300.10 Traitements et jetons du Conseil communal – 72'100.-

Sans changement, le Conseil communal propose la rémunération suivante :

Syndic : fixe de 8'000.- + 100.- par séance de Conseil (48 séances)

Vice-Syndic : fixe de 5'500.- + 100.- par séance de Conseil (48 séances)

Conseiller : fixe de 5'000.- + 100.- par séance de Conseil (48 séances)

Total montants fixes : 38'500.- / Total montants séances : 33'600.-

011.310.11 Vacations du Conseil communal – 25'000.-

Le Conseil communal propose la rémunération suivante :

Un montant de 40.- / heure pour les séances de travail entre conseillers, groupes de travail avec divers intervenants, services de l'Etat, séances de chantier, séance avec les citoyens, etc...

Ce montant est en forte baisse par rapport au budget 2020 qui se montait à 60'000.- car au budget 2020 ces vacations sont réparties dans les comptes des différents dicastères.

020.301.00 Traitements du personnel administratif – 470'000.- (sans ch. sociales)

L'organisation n'est pas encore définitive au sein de l'administration. L'engagement prévu d'une secrétaire pour remplacer une collaboratrice administrative provoque une hausse des salaires du personnel administratif.

020.315.10 Maintenance et hébergement système informatique – 40'000.-

Le système informatique est hébergé et les services fournis par le prestataire Groupe T2i, filiale suisse située à Sierre.

C'est la deuxième année du contrat de 5 ans.

La gestion du site internet est faite par le personnel communal.

020.318.60 Honoraires personnel sur mandat – 47'500.-

Ce budget comprend les honoraires du secrétaire ad intérim pour 3 mois et un montant de 25'000.- pour des heures de soutien spécifique au personnel communal. Ceci particulièrement dans les travaux administratifs liés à la mise en place du nouveau système comptable MCH2, dans le contentieux et divers travaux de mise en place encore à faire pour la fusion.

2.3 1. Ordre public

Désignation	Charges	Revenus	Excédent de charges
Budget 2021	174'741.05	44'000.00	130'741.05
Budget 2020	185'086.05	45'700.00	139'386.05
Ecart budget 2021 – budget 2020	-10'345.00	-1'700.00	-8'645.00

La principale dépense concerne la participation au service des tutelles et curatelles pour 74'537.-, augmentée de 3'560.- par rapport au budget 2020.

Les dépenses concernant les pompiers diminuent par rapport au budget 2020 car il y a moins d'achats d'équipement prévus.

2.4 2. Enseignement et formation

Désignation	Charges	Revenus	Excédent de charges
Budget 2021	3'957'767.55	1'124'032.35	2'833'735.20
Budget 2020	2'982'333.97	196'330.00	2'786'003.97
Ecart budget 2021 – budget 2020	975'433.58	927'702.35	47'731.23

Tous les budgets concernant l'enseignement sont transmis par l'Etat. Les chiffres sont stables.

Les autres charges sont liées au cercle scolaire et à l'accueil extrascolaire. On relève une augmentation des subventions communales car la fréquentation de l'accueil est en hausse.

La présentation est nouvelle car depuis août 2020 c'est la commune de Prez qui a repris la gestion du cercle scolaire et il faut intégrer tous les comptes du cercle scolaire dans notre comptabilité.

En raison de la Covid-19, les coûts de conciergerie ont été adaptés à la hausse sur la base des coûts enregistrés en 2020.

2.5 3. Culture et loisirs

Désignation	Charges	Revenus	Excédent de charges
Budget 2021	236'101.30	0.00	236'101.30
Budget 2020	152'659.70	0.00	152'659.70
Ecart budget 2021 – budget 2020	83'441.60	0.00	83'441.60

La différence marquée entre le budget 2021 et 2020 provient des coûts du Conservatoire qui enregistre un plus grand nombre d'élèves de notre commune. On a prévu un montant de 10'000.- pour une manifestation marquant la fusion et 4'000.- pour la fête nationale du 1^{er} août.

2.6 4. Santé

Désignation	Charges	Revenus	Excédent de charges
Budget 2021	838'683.71	10'500.00	828'183.71
Budget 2020	814'896.00	10'500.00	804'396.00
Ecart budget 2021 – budget 2020	23'787.71	0.00	23'787.71

Ces budgets sont communiqués par l'Etat. Ils sont en légère augmentation.

2.7 5. Affaires sociales

Désignation	Charges	Revenus	Excédent de charges
Budget 2021	1'374'413.55	12'500.00	1'361'913.55
Budget 2020	1'268'937.60	2'100.00	1'266'837.60
Ecart budget 2021 – budget 2020	105'475.95	10'400.00	95'075.95

Ces budgets sont presque tous communiqués par l'Etat. Ils sont stables.

Le budget qui est du ressort de la commune est celui de l'aide aux crèches et accueils de jour.

Au budget 2020 nous avons estimé le montant à 215'000.- en ayant ôté un mois et demi d'exploitation en raison de la Covid-19. Au budget 2021 nous devons prévoir un montant pour l'année complète, soit 260'000.-

Dans ce montant, on subventionne aussi une école maternelle, à Grolley, pour 21'344.-. La fréquentation a aussi augmenté.

2.8 6. Transports et communications

Désignation	Charges	Revenus	Excédent de charges
Budget 2021	555'735.00	15'000.00	540'735.00
Budget 2020	593'282.05	61'930.00	531'352.05
Ecart budget 2021 – budget 2020	-37'547.05	-46'930.00	9'382.95

Dans ce budget on constate une légère augmentation des charges. Pourtant, dans le détail, il y a des différences importantes entre ces deux budgets. Le montant des salaires a augmenté de 45'000.- en raison de l'engagement du responsable technique. Il est de 106'000.- au lieu de 61'000.-. Ce salaire est réparti sur les dicastères des routes pour 10%, de l'approvisionnement en eau pour 30%, de la protection des eaux 30%, de l'aménagement du territoire pour 20% et pour 10% sur les bâtiments selon décision du Conseil communal. Par contre, le budget d'entretien des routes a diminué de 56'000.- pour s'élever à 50'000.- au lieu de 106'000.-. C'est le budget 2020 qui comprenait des réparations urgentes des routes qui étaient connues lors de l'établissement du budget. En 2021, on prévoit un budget pour une situation normale.

Le Conseil propose toujours de subventionner les abonnements des transports publics. Il s'agit d'un montant de 30'000.- qui permet d'attribuer une subvention de 20% (mais au maximum 100.-) sur chaque abonnement ordinaire et de 40.- par abonnement demi-tarif. Les cartes journalières CFF ne seront pas achetées en 2021 selon décision du Conseil.

Un écart entre le budget 2021 et 2020 est également constaté sur les amortissements. Les gros investissements de Corserey n'ont finalement pas eu lieu en 2019. Le budget 2020 est trop élevé.

2.9 7. Protection et aménagement de l'environnement

Désignation	Charges	Revenus	Excédent de charges
Budget 2021	1'112'542.65	908'144.70	204'397.95
Budget 2020	1'086'031.90	911'721.95	174'309.95
Ecart budget 2021 – budget 2020	26'510.75	-3'577.25	30'088.00

Selon la Loi sur l'eau potable (LEP), qui adopte le principe de causalité (pollueur payeur) exigé par la Confédération, la taxe de base annuelle et la taxe d'exploitation doivent couvrir la totalité des coûts liés à l'entretien et au maintien de la valeur des infrastructures pour la distribution d'eau potable et à l'achat de l'eau. En l'état, nous devons effectuer un prélèvement aux réserves pour couvrir les coûts.

Le nouveau règlement communal de l'eau potable (en préparation) devra définir la répartition entre la taxe de base et la taxe d'exploitation afin de couvrir l'ensemble des coûts comme défini dans la LEP.

Dans le compte de fonctionnement nous avons inscrit en plus, par rapport à 2020, des salaires pour le responsable technique et des coûts d'entretien supérieurs.

Ensuite dans la protection des eaux, on trouve le même phénomène, les coûts ne sont pas couverts. La protection contre les nitrates à Noréaz n'était pas inscrite au budget 2020. Il faut indemniser les agriculteurs pour 15'000.- selon une convention qui court jusqu'en 2023. Ce projet de protection des eaux pourrait continuer afin d'obtenir des subventions cantonales et fédérales.

Pour la déchetterie, nous avons un taux de couverture de 74,29 contre 84% au budget 2020. Taux minimum admis 70%. Nous avons dû augmenter le budget du ramassage des ordures ménagères car nous avons plus de points de collecte en raison des nouvelles constructions. Ce service n'est pas encore attribué pour 2021.

Dans l'aménagement du territoire, les salaires sont en partie refacturés pour la gestion administrative des dossiers de construction.

2.10 8. Economie

Désignation	Charges	Revenus	Excédent de charges
Budget 2021	23'414.05	0.00	23'414.05
Budget 2020	26'973.75	0.00	26'973.75
Ecart budget 2021 – budget 2020	-3'559.70	0.00	-3'559.70

Par rapport au budget 2020, l'entretien des chemins forestiers est prévu pour un montant de 2'000.- au lieu de 10'000.-

2.11 9. Finances et Impôts

Désignation	Charges	Revenus	Excédent de revenus
Budget 2021	944'658.50	7'866'675.50	6'922'016.70
Budget 2020	962'002.30	7'554'229.35	6'592'227.05
Ecart budget 2021 – budget 2020	-17'343.80	312'446.15	329'789.65

La hausse des revenus provient de la subvention à la fusion pour 381'380.-

2.12 90. Impôts

Désignation	Charges	Revenus	Excédent de revenus
Budget 2021	12'100.00	6'052'727.00	6'040'627.00
Budget 2020	15'600.00	6'155'305.00	6'139'705.00
Ecart budget 2021 – budget 2020	-3'500.00	-102'578.00	-99'078.00

Les recettes fiscales prévues sont en baisse en raison des baisses d'impôts déjà appliquées par le canton.

Le budget 2021 est basé sur les acomptes demandés en 2020, réduits de 3%, pour tenir compte de la situation économique qui va vraisemblablement se dégrader en 2021.

Le résultat négatif de CHF 170'121.31 s'explique par des charges salariales supplémentaires, des frais de nettoyages en hausse et des recettes fiscales réduites.

3 Budget d'investissements

3.1 Généralité

Le budget des investissements comprend les investissements votés mais non réalisés ou partiellement réalisés. A ceux-ci s'ajoute la proposition du Conseil communal pour de nouveaux investissements.

3.2 Nouveaux investissements

Administration

Acquisition de 7 ordinateurs portables pour le personnel communal qui doit faire du télétravail soit un montant total de **CHF 15'000.-**

Financement par l'emprunt

Investissement de 15'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	300.00
Amortissements 40%	6'000.00
Coûts totaux	6'300.00

Culture, sports et loisirs

Mise en place d'un **sentier de liaison piétonnière reliant les 3 villages pour CHF 30'000.-**

Ce sentier sera une marque concrète de la fusion.

Financement par l'emprunt

Investissement de 30'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	600.00
Amortissements 4%	1'200.00
Coûts totaux	1'800.00

Routes

Les routes communales ont fait l'objet d'une évaluation globale sur les trois villages, par un bureau d'ingénieur (SEGC).

Si les travaux urgents ont été réalisés durant les dernières années sur Corserey et Prez-vers-Noréaz, de nombreux sont à effectuer dans les cinq prochaines années, sur les trois villages, et particulièrement à Noréaz. Les priorités ont été établies en considérant plusieurs critères : les coûts estimés, l'urgence des travaux, l'opportunité.

A noter que l'an prochain verra se réaliser les deux zones 30 km/h à Noréaz et la route de la Combaz à Corserey (projets déjà votés par les anciennes communes).

- **Réfection de la route Sous Pierraz – secteur Noréaz - pour CHF 220'000.-**

La route Sous Pierraz sera rénovée car elle répond à un besoin depuis de nombreuses années, son état est critique et le transport de la terre contaminée de la butte de tir avec des véhicules lourds sera terminé en décembre 2020, au pire au début mars si les conditions météorologiques ne permettent pas de terminer les prélèvements avant l'hiver.

Financement par l'emprunt

Investissement de 220'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	4'400.00
Amortissements 4%	8'800.00
Coûts totaux	13'200.00

- **Trottoir et tapis de finition de la route des Chênes – secteur Prez-vers-Noréaz pour CHF 185'000.-**

La route des Chênes a subi de nombreux travaux lors de la réalisation des quartiers adjacents et le passage du CAD. Groupe E Celsius devra participer au financement du tapis selon une clé de répartition en cours de discussion. De plus, un trottoir doit être réalisé simultanément, pour sécuriser le cheminement vers l'école.

Financement par l'emprunt

Investissement de 185'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	3'700.00
Amortissements 4%	7'400.00
Coûts totaux	11'100.00

- **Eclairage public à la route des Combes – secteur Prez-vers-Noréaz pour CHF 18'000.-**

Afin poursuivre le changement de l'éclairage public vers des solutions plus économiques, il est prévu de passer à un éclairage LED dynamique dans ce quartier. Cela signifie que des détecteurs de présence déclenchent l'éclairage.

Financement par l'emprunt

Investissement de 18'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	360.00
Amortissements 4%	720.00
Coûts totaux	1'080.00

- **Réfection de la route de Seedorf - secteur Noréaz - pour CHF 140'000.-**

La route de Seedorf présente un secteur critique qu'il est urgent de réaliser afin d'éviter une dégradation du coffre.

Financement par l'emprunt

Investissement de 140'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	2'800.00
Amortissements 4%	5'600.00
Coûts totaux	8'400.00

- **Acquisition d'un véhicule de service pour CHF 30'000.-**

Pour se déplacer et intervenir sur tout le territoire communal, l'édilité a besoin d'un véhicule supplémentaire, de type « kangoo ». Le montant prévoit l'achat d'un véhicule neuf électrique. Ayant obtenu le label « Cité de l'énergie », nous devons faire un effort dans le sens d'économiser l'énergie.

Financement par l'emprunt

Investissement de 30'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	600.00
Amortissements 15%	4'500.00
Coûts totaux	5'100.00

Approvisionnement en eau

Côté infrastructures, les travaux nécessaires à la mise en conformité du réseau communal selon les exigences du plan d'infrastructure pour l'eau potable (PIEP) se poursuivent. Un plan d'investissements par étapes (à court, moyen et long terme) est défini dans le PIEP, afin d'assurer la qualité et la pérennité des infrastructures nécessaires pour l'alimentation en eau de boisson et la défense contre les incendies.

Le plan du réseau communal comprend 3 secteurs (Corserey, Noréaz, Prez-vers-Noréaz), désormais rassemblés et un PIEP en cours d'harmonisation. La gestion de ce réseau est assurée par le personnel communal ou par l'octroi de mandats externes. La venue d'un responsable du service technique permettra d'assurer la planification et le suivi des travaux futurs prévus dans le PIEP de manière professionnelle.

Les accidents ne sont pas exclus. La nouvelle commune de Prez a débuté son exercice par une rupture de conduite sous la route cantonale à Corserey (direction Lentigny), ce qui a généré des frais importants (environ 70'000 francs) dus notamment à la réparation du revêtement phono absorbant.

La phase 2 de l'étude visant à exploiter l'eau de la source des Romains (Moulin de Prez) est en bonne voie. Les premières analyses sont encourageantes. L'exploitation de cette source est déterminante pour assurer une balance positive entre la fourniture et la consommation d'eau de la commune, afin de maîtriser l'augmentation des coûts liés aux exigences légales en matière de financement des frais imputés à la distribution d'eau potable.

- **Phase I – PIEP – infrastructures pour CHF 25'000.-**

Il s'agit de coûts pour le réservoir d'eau.

Financement par l'emprunt

Investissement de 25'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	500.00
Amortissements 4%	1'000.00
Coûts totaux	1'500.00

- **Phase I – PIEP – gestion pour CHF 28'000.-**

Il s'agit d'un système de gestion en remplacement du système actuel.

Financement par l'emprunt

Investissement de 28'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	560.00
Amortissements 4%	1'120.00
Coûts totaux	1'680.00

- **PIEP – harmonisation pour CHF 18'000.-**

Il s'agit d'harmoniser les 3 secteurs correspondant aux anciennes communes.

Financement par l'emprunt

Investissement de 18'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	360.00
Amortissements 4%	720.00
Coûts totaux	1'080.00

- **Mise en place SIT pour CHF 15'000.-**

Il s'agit de la mise en place du géoportail (web) pour la commune de Prez. Le SIT (système d'information du territoire) est alimenté par les données officielles telles que les dangers naturels, l'existence d'une zone à protéger, etc... Il permet de visualiser des cartes de données géographiques interactives.

Financement par l'emprunt

Investissement de 15'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	300.00
Amortissements 4%	600.00
Coûts totaux	900.00

- **Collecteur et dessableur – Le Dormiau – secteur de Noréaz - pour CHF 275'000.-**

La suite du projet Palon II.

Ce collecteur a une fonction importante car il sert à drainer la majeure partie des eaux claires du village de Noréaz. En raison du tassement de la terre, le collecteur est à certains endroits en surface et pourrait être endommagé par le passage de machines agricoles. Cette situation crée également un danger de blessures pour le bétail. L'exploitant a ponctuellement dû intervenir afin de sécuriser les lieux.

Le dessableur, quant à lui, est ancien et son remplacement était déjà discuté par l'ancienne commune. Il ne permet plus de retenir correctement le gravier qui se déverse dans le ruisseau qui risquerait d'être enseveli.

Financement par l'emprunt

Investissement de 275'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	5'500.00
Amortissements 4%	11'000.00
Coûts totaux	16'500.00

- **Collecteur Eaux claires - Rte des Combes - secteur de Prez-vers-Noréaz - pour CHF 13'000.-**

Les travaux sur ce collecteur font suite à ceux entrepris en 2019 dont certains de manière urgente. Ce nouvel investissement permettra de changer une partie du collecteur d'eaux claires et de terminer les travaux commencés en 2019.

Financement par l'emprunt

Investissement de 13'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	260.00
Amortissements 4%	520.00
Coûts totaux	780.00

Aménagement du territoire

Plan d'aménagement local

La révision des plans d'aménagements communaux commencée dans les anciennes communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz a occupé le conseil communal de Prez durant cette première année de fonctionnement. Après plusieurs séances de travail en collaboration avec la commission d'aménagement et les urbanistes, le conseil communal a approuvé les différents PAL tels que mis à l'enquête dans les anciennes communes. Les trois dossiers sont maintenant au même stade, en traitement à la DAEC. Ils doivent être vus selon le nouveau plan directeur cantonal.

Dans l'attente des décisions d'approbations de la DAEC, nous devons compter un budget d'investissement pour la suite des procédures. Il est nécessaire de compter des heures de travail pour les urbanistes qui comprendront les analyses des décisions d'approbation de la DAEC, les analyses des préavis des services et quelques séances de travail pour un projet de détermination. Pour cette première étape de la suite du processus de révision, il est estimé pour les 3 PAL, un montant de 30'000.-

Pour la deuxième étape qui consistera à procéder aux modifications des PAL selon les décisions d'approbation et aux mises à l'enquête partielles, il est estimé pour les 3 objets un montant de 114'000.-

Nous pouvons espérer que la suite de ce processus se déroule durant l'année 2021. Ainsi, pour la suite de la révision du PAL « Prez », le conseil communal demande au conseil général d'approuver un investissement de 144'000.- au total.

- **PAL Prez – Phase 1 pour CHF 30'000.-**

Comme cité ci-dessus, il s'agit des honoraires des urbanistes pour l'analyse des décisions suite à la mise à l'enquête.

Financement par l'emprunt

Investissement de 30'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	600.00
Amortissements 15%	4'500.00
Coûts totaux	5'100.00

- **PAL Prez – Phase 2 pour CHF 114'000.-**

Il s'agit des honoraires pour effectuer les modifications nécessaires à l'approbation des PAL.

Financement par l'emprunt

Investissement de 114'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	2'280.00
Amortissements 15%	17'100.00
Coûts totaux	19'380.00

Immeubles du patrimoine administratif

- **Rénovation du toit du bâtiment de l'administration communale pour CHF 160'000.-**

La toiture du bâtiment de l'administration communale est un ouvrage qui a déjà nécessité des réparations par le passé. Courant octobre 2020, des infiltrations d'eau sont apparues dans un des locaux au premier étage. Fin octobre 2020, lors de très fortes pluies, l'infiltration s'est aggravée. La situation a été examinée afin de déterminer la cause des infiltrations et un seul devis, pour le moment, a été obtenu. Le Conseil communal appuyé par le Chef du service technique va examiner différentes possibilités avant d'adjuger les travaux. Comme il s'agit d'une dépense urgente, elle aurait pu être réalisée sans passer par un vote d'approbation du Conseil général. Vu la proximité temporelle entre l'apparition des dégâts et la séance du Conseil général ainsi que le montant important de la dépense, il y a, toutefois, été renoncé.

Financement par l'emprunt

Investissement de 160'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	3'200.00
Amortissements 3%	4'800.00
Coûts totaux	8'000.00

- **Rénovation de l'appartement dans le bâtiment scolaire à Corserey pour CHF 100'000.-**

Cet appartement a été occupé par des locataires jusqu'à l'automne 2019, puis a été rénové de l'extérieur pour un montant de CHF 89'000.- validé rétroactivement par l'assemblée communale. Par contre, l'intérieur de l'appartement est actuellement en chantier et inhabitable. Le montant de CHF 100'000.- n'a pas fait l'objet d'un devis car l'ampleur de la rénovation dépendra de la destination finale de l'objet. Fin novembre 2020, le Conseil communal s'est penché sur cette question. L'estimation de CHF 100'000.- est la fourchette supérieure. Il convient de ne pas attendre une année supplémentaire pour terminer la rénovation en raison de la perte financière qu'engendre ces locaux inoccupés.

Financement par l'emprunt

Investissement de 100'000.-	Coûts annuels
Intérêts 2%	2'000.00
Amortissements 3%	3'000.00
Coûts totaux	5'000.00

- **Achat de penderies enfants pour l'école à Noréaz pour CHF 12'000.-**

Le site scolaire de Noréaz a besoin d'une penderie supplémentaire à taille d'enfants, mobile et utilisable des deux côtés. Elle servira notamment à ce que les enfants puissent y suspendre leurs affaires quand ils se rendent à la gymnastique.

Financement par l'emprunt

Investissement de 12'000.-	Coûts annuels		
Intérêts 2%	240.00		
Amortissements 15%	1'800.00		
Coûts totaux	2'040.00		

Total des investissements proposés : CHF 1'428'000.-

Total des intérêts : 28'560.-

Total des amortissements : 80'380.-

Coûts totaux : 108'940.-

3.3 Tableau complet des investissements

Voir fichier annexe

Le Conseil communal